décapant peinture et vernis

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	décapant peinture et vernis
Autres moyens d'identification	53-524, 53-531, 53-534, 53-521
Autres identifications	décapant lourd
Usage recommandé	Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
Numéro de la FDS	1981

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Cancérogénicité - catégorie 2; Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :
Liquide et vapeur inflammables.
Provoque une irritation de la peau et des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut nuire à la fertilité ou au foetus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil(s) de prudence :
Prévention :
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source

d'ignition. Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.
Utiliser du matériel antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Ne pas respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.
Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux

Intervention :
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau pour l'extinction.

Stockage :
Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :
Disposer du contenu/récipient conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
N,N-Dimethylformamide	68-12-2	30-60		
Propylene carbonate	108-32-7	10-30		
DIMETHYL CARBONATE	616-38-6	10-30		
N,N-dimethyl 9-decenamide	1356964-77-6	10-30		
Polyethylene glycol monoundecyl ether, liquids	34398-01-1	1-5		
	763	5-10		

Notes

Utilisation de FDS génériques: Si la concentration ou plage de concentrations réelle d'un ingrédient d'un desproduits dangereux viséspar une FDS génériques diffère de la concentration ouplage de concentrations réelle indiquée pour le reste de la série, elle doit être mentionnée à l'article 3 (Composition / information sur les ingrédients) de la FDS, à côté de l'ingrédient. En outre, si d'autres éléments d'information spécifiques (tels que le point d'éclair, les valeurs numériques de toxicité, etc.) sur un produit dangereux de la série diffèrent de ceux des autres produits de la série (sans qu'il y ait d'incident sur la classification), les éléments d'information propres au produit dangereux doivent figurer sur la FDS, et le produit dangereux auquel ces éléments d'information s'appliquent doit être indiqué. Source: Santé Canada - Guide technique sur les exigences de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits

dangereux SIMDUT 2015 Exigences pour les fournisseurs.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Prendre des précautions afin de prévenir un incendie (p. ex. enlever les sources d'inflammation).

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, peau.

Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Dermatite.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeur inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. Peut s'accumuler en quantités dangereuses dans les espaces bas, surtout dans

des espaces clos, ce qui crée un risque d'incendie et/ou un danger pour la santé. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu.
Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : formaldéhyde très toxique et inflammable; produits chimiques toxiques.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.
Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
Nom chimique	**TWA**	**STEL**	**TWA**	**Ceiling**	**8-hr TWA**	**TWA**
Propylene carbonate	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
DIMETHYL CARBONATE	Non établie					
Polyethylene glycol monoundecyl ether, liquids					10 mg/m3	
N,N-dimethyl 9-decenamide	Non établie					
	Non établie	Non établie				

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Pour l'utilisation à grande échelle de ce produit : ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement. N'utiliser que des matériaux incombustibles compatibles pour les murs, les planchers, le système de ventilation, les épurateurs d'air, les palettes et les rayonnages. Prévoir une douche d'urgence dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).
Les matériaux convenables sont les suivants : Viton®/caoutchouc de butyle, Barrière® (PE/PA/PE).
NE PAS utiliser les matériaux suivants : caoutchouc naturel, polychloroprène, caoutchouc de nitrile, alcool polyvinylique, chlorure de polyvinyle.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide claire. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	Éthérée
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	5 - 6
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Plage d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	50 ºC (122 ºF) (en vase clos)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet

Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.005 - 1.025 à 20 °C
Solubilité	Pas disponible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coéfficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)

Autres informations

État physique	Liquide
Formule moléculaire	Sans objet
Poids moléculaire	Sans objet
Densité en vrac	Sans objet
Tension superficielle	Sans objet
Température critique	Sans objet
Conductivité électrique	Pas disponible
Tension de vapeur à 50 °C	Sans objet
Concentration des vapeurs à saturation	Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Peut causer un incendie s'il est chauffé.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Se décompose en présence de : chaleur, lumière, lumière du soleil, air.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Températures au-dessus de 38.5 ºC (101.3 ºF)

Matériaux incompatibles

Réagit violemment avec : composés halogénés (p. ex. trichloroéthylène), halogènes (p. ex. chlore), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique).
À de hautes températures, corrosif pour : alliages d'aluminium, cuivre, zinc, alliages de cuivre (p. ex. laiton et/ou bronze).

Produits de décomposition dangereux

Formaldéhyde inflammable et très toxique; produits chimiques toxiques; produits chimiques réactifs.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Propylene carbonate	5000 mg/m3 (rat)	20700 mg/kg (souris mâle)	5000 mg/kg (lapin)
DIMETHYL CARBONATE		6 g/kg (souris)	2500 mg/kg (rat)
Polyethylene glycol monoundecyl ether, liquids	Pas disponible	> 2000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
N,N-dimethyl 9-decenamide		550 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
N,N-Dimethylformamide	1948 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	2000 mg/kg (rat)	4720 mg/kg (lapin)
	1220 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	5000 mg/kg (rat)	9490 mg/kg (lapin)

CL50 (Inhalation)

Aucun renseignement trouvé.

DL50 (Ingestion)

Oral ATE: 9265 mg/kg

DL50 (Cutaneé)

Dermal ATE: 4128 mg/kg

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une irritation modérée à sévère.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains et les tests sur les animaux montrent une irritation oculaire sévère.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

À fortes concentrations irritation du nez et de la gorge.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Peut être nocif Si de grandes quantités sont avalées d'après les tests sur les animaux.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes d'après les ètudes sur des animaux. À la suite d'un contact cutané et/ou en cas d'ingestion.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Propylene carbonate	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
DIMETHYL CARBONATE	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Polyethylene glycol monoundecyl ether, liquids	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
N,N-dimethyl 9-decenamide	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
N,N-Dimethylformamide	Groupe 2A	A3	Non listée	Non listée
	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Peut nuire à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

Peut causer des effets sur les fonctions sexuelles et/ou la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.
Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	1263	PAINT RELATED MATERIAL	3	III
US DOT	1263	PAINT RELATED MATERIAL	3	III

Dangers environnementaux Sans objet

Précautions spéciales Veuillez noter : Dans des conteneurs de 5 L (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme un « quantités limitées » « Bien de consommation » en vertu du règlement TMD.
Dans des conteneurs de 5 litre (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme « Bien de consommation » sous le règlement sur le DOT

Transport en vrac conformément aux intruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Aucun connu.

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 :
WARNING: Cancer and Reproductive Harm - www.P65Warnings.ca.gov/product.

Réglementation personnalisée 1

Certification de conformité générale à la loi 2008 Consumer Product Safety Improvement Act: La fournisseur identifié à la Section 1 de cette FDS a évalué ce produit et certifie qu'il est étiqueté et emballé conformément aux dispositions applicables de la loi Federal Hazardous Substance Act, comme indiqué dans 16 CFR 1500 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Le cas échéant, les produits nécessitant une fermeture à l'épreuve des enfants sont emballés conformément à la loi Poison Prevention Packaging Act, comme indiqué dans 16 CFR 1700 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Toutes les fermetures ont été testées conformément aux protocoles les plus récents. Aucun autre test n'est requis pour certifier la conformité aux dispositions ci-dessus. La date de fabrication est estampillée sur le contenant du produit.

Réglementation personnalisée 2

Ce produit contient potentiellement de l'oxyde d'éthylène ((CAS: 75-21-8)) à ~ 0,02% W / W. Le niveau de concentration ne nécessite pas de déclaration en vertu de la section 3, mais cette concentration est supérieure aux limites permises par la SST en Colombie-Britannique.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation	le 24 février, 2020
Date de la plus récente version révisée	le 28 juin, 2021
Indicateurs de révision	Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 20 mars, 2020: SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS; Information sur les ingrédients. SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES; Densité relative; Point d'éclair. Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 28 juin, 2021: SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification; Autres identifications; SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES; Odeur; Densité relative.
Autres informations	Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au www.recochem.com. Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également figurés, mais sans ordre de prédominance.

Avis

Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.